



---

# CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1980-1981

---

30 JUIN 1981

---

**Budget de la Communauté française  
de l'année budgétaire 1981 (1)**

---

## AMENDEMENTS

PROPOSES PAR M. **PAQUE** ET CONSORTS

---

---

(1) Voir Doc. Conseil 4-Ibis (1980-1981) - nos 1 à 5.

A. *Secteur dotation*

Section 31, article 4101.

Commission française de la Culture (CFC).

Augmenter le montant prévu de 39,0 millions et le porter à 184,3 millions.

*Justification*

Faire en sorte que le montant inscrit au budget de la Communauté française pour la CFC soit équivalent à celui qui est inscrit au budget de la Communauté flamande en faveur de la NCC, augmenté des crédits supplémentaires demandés pour l'AICB et la Maison de la Francité.

B. *Compensation*

Elle a été recherchée en vue de ne porter atteinte à aucun équilibre et donc, dans les crédits bruxellois.

Secteur Santé publique et Famille.

Section 31, article 12.43.02.

Diminuer le montant prévu de 39,0 millions et le réduire à 22, 2 millions.

G. PAQUE.

Ch. E. van de PUT.

D. ANDRE.

G. CUDELL.

P. VANDEN BOEYNANTS.